

MONTREUIL - Conseil municipal du 30 novembre 2016  
Intervention du Collectif Stop Linky Montreuil

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Le Collectif Stop Linky Montreuil vous remercie d'avoir répondu favorablement à sa demande d'intervention. Nous avons demandé 15 minutes, vous avez accordé cinq minutes. Nous pensons que le sujet est suffisamment grave pour que vous nous accordiez ce soir 10 petites minutes sur le déploiement des nouveaux compteurs électriques Linky à Montreuil.

Annoncé pour janvier 2017, il a en réalité déjà commencé puisque des Montreuillois ont reçu des appels téléphoniques et des emails. ENEDIS a reçu de la mairie une autorisation pour des travaux qui ont déjà été réalisés et sont encore en cours, juste en face de la mairie : trottoirs défoncés puis promptement rebouchés au niveau d'un poste HTA 20000 volts (situé derrière le Nouveau Théâtre, rue Franklin, sous la grille). La semaine dernière, le chef de travaux nous a parlé de « dérivation », en précisant que c'était pour préparer l'arrivée du Linky.

Il y a donc urgence sur le Linky à Montreuil.

Urgence parce que le Linky provoque des pannes, des [incendies](#), l'augmentation des factures, il rend la France vulnérable au piratage et au cyber terrorisme, et en plus c'est un espion qui transmet en permanence nos données de consommation à l'extérieur.

Techniquement, le Courant porteur en ligne du Linky peut envoyer les données toutes les 20 secondes. Et avec le futur Emetteur Radio Linky, dont l'emplacement est déjà prévu dans tous les compteurs en cours de pose, nos données seront envoyées en temps réel par la technologie Zigbee, à la même fréquence que le wifi et les fours à micro-ondes.

Toutes ces ondes sont officiellement reconnues depuis plusieurs années comme « potentiellement cancérigènes » par le centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

Et la responsable communication du Linky, Anne-Marie Goussard, a dit publiquement qu'elle connaissait 10 cas de personnes qui ont dû quitter leur logement à cause de l'électrosensibilité déclenchée par le Linky, c'est-à-dire après avoir subi des maux de têtes violents, des palpitations cardiaques, des nausées, etc.

Pour toutes ces raisons, nous sommes très nombreux à Montreuil à ne pas vouloir entrer dans le monde merveilleux de Linky.

Vous avez reçu, Monsieur Bessac, plus de 500 [lettres recommandées](#) émanant exclusivement de Montreuillois qui vous demandent de refuser ce Linky pour toute la ville, comme l'ont déjà fait nos voisines de [Bagnolet](#), [Bondy](#) et [Fontenay-sous-Bois](#), ainsi que d'autres très grandes villes comme [Saint-Denis](#) (93), [Aix-en-Provence](#) (13), Caen (14), [Melun](#) (77) et [Yerres](#) (91).

293 villes dans toute la France ont fait savoir qu'elles avaient pris, soit une délibération en conseil municipal, soit un vœu adopté à l'unanimité après avoir été proposé par l'opposition, soit un arrêté du maire.

Et il y en a beaucoup plus, en réalité. Dans toute la France, des villes de droite et de gauche refusent le Linky. Des villages de 6 habitants et des villes de plus de 100.000 habitants font de la résistance.

C'est ce que nous vous demandons de faire à Montreuil, Monsieur le maire, pour protéger les habitants, les enfants, les écoles, les commerces et les entreprises montreuilloises.

Vous allez me répondre que ces délibérations ont illégales. Mais [c'est faux](#).

Nous vous avons proposé le 14 novembre un [projet de délibération solide](#) sur le plan juridique.

Monsieur Bessac, pensez à votre responsabilité pénale en cas d'incendie !

L'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'article L. 111-56-1 du Code de l'énergie vous donnent le pouvoir et le devoir de faire voter une délibération de refus du Linky.

Le 7 octobre, le premier adjoint M. Ibrahim Dufriche a reçu 10 d'entre nous.

M. Dufriche, vous avez écouté notre présentation des 60 pages d'arguments juridiques et techniques de refus du Linky, issus des [Cahiers de doléances](#). Ceux-ci ont été signifiés par huissier à 18 autorités institutionnelles : le président Hollande, le premier ministre Valls, le ministre de l'intérieur Cazeneuve, la ministre de l'environnement Royal, etc.

Vous avez conclu que l'un des points soulevés, le défaut d'assurance, était nouveau pour vous, et vous vous êtes engagé à vous renseigner. Ce soir, nous vous demandons de bien vouloir nous dire ce qu'il en est et ce qu'ont donné vos vérifications.

C'est un point essentiel, car personne ne peut contraindre quiconque à assumer un risque pour lequel il n'est pas assuré.

Vous allez nous répondre, M. Dufriche, que les associations de consommateurs, Que Choisir, 60 millions, etc. disent que l'on ne peut pas s'opposer au Linky.

Mais c'est faux !

Aucune sanction n'est instaurée en cas de refus, donc on peut le refuser : communes, particuliers, propriétaires, locataires dans le privé comme dans le social. Tout le monde peut refuser.

Mais le refus individuel a un coût : il faut envoyer une [sommation par huissier](#) si le compteur est à l'extérieur, ou une [lettre recommandée](#) s'il est à l'intérieur.

Tout le monde ne pourra pas le faire, à Montreuil.

Et même ceux qui auront refusé le Linky à titre individuel pourront subir des pannes et des incendies, puisque tout le réseau sera pollué par le Linky.

C'est pour cela que vous devez refuser, en tant que ville, pour nous tous.

Pourquoi ? Parce que ces nouveaux compteurs Linky, de même que les concentrateurs qui sont installés dans les postes de transformation, injectent dans les circuits des radiofréquences de 63.000 à 74.000 hertz qui se superposent au courant de 50 hertz.

Aucun appareil n'est prévu pour fonctionner avec ces nouvelles fréquences, ce qui a pour conséquence, et les cas se multiplient, qu'ils tombent en panne, grillent, s'éteignent tout seuls, ou s'allument tout seuls en clignotant, comme l'a

constaté une famille bretonne. Ce qui a été relaté dans le journal local [Le Petit Bleu](#). Cela peut faire sourire.

Mais il y a aussi d'autres incidents beaucoup plus gênants, comme cette « *dame de plus de 80 ans qui n'a plus de cuisinière, de télé, ni de machine à laver depuis le passage des installateurs* ».

Le gros problème est que cette dame va devoir payer elle-même le remplacement de ses appareils. Personne ne va l'indemniser :

- les assurances ont déjà [exclu des garanties](#) « les dommages de toute nature causés par les champs et les ondes électromagnétiques » ;
- et au sujet des pannes, des incendies et des explosions, EDF a déjà également tout prévu dans ses [Conditions générales de vente](#) : pour prétendre à une indemnisation, nous n'avons que 20 jours pour prouver leur responsabilité. Bien sûr, c'est impossible.

Et à chaque fois que ce type d'incident se produit, partout en France, comme à Montreuil, cela a déjà commencé, la société ENEDIS dit : « C'est pas nous ! »

ENEDIS, c'est la société qui est responsable du déploiement du Linky. ENEDIS, c'est le nouveau nom d'ERDF.

C'est une filiale à 100 % d'EDF, qui est financée à 95 % par une taxe prélevée sur nos factures, la CTA - contribution tarifaire d'acheminement.

Et avec l'augmentation de cette taxe, ENEDIS finance les sept milliards d'euros que va coûter le déploiement du Linky (200 à 300 euros par compteur, selon l'ex-président d'EDF [Henri Proglia](#)).

De plus, le Linky mesure différemment la consommation de tous les appareils à moteur : réfrigérateurs, aspirateurs, machine à laver, etc. vont voir leur consommation facturée augmenter de 15 à 20 % !

L'autre raison pour laquelle Linky va vider les poches des Montreuillois, c'est que certains d'entre nous vont devoir augmenter la puissance de leur abonnement, car le Linky disjoncte plus facilement que les compteurs actuels lorsque la puissance souscrite est atteinte.

Un boucher de Montreuil nous a témoigné que dans une autre boucherie qu'il a dans le 78, tout a disjoncté quand le compteur Linky a été posé. On lui a dit que la seule solution était d'augmenter son abonnement de 24 à 36 kVA. Et la part 'abonnement' de ses factures va presque doubler.

Tout cela, c'est du concret. C'est de l'argent en moins sur les comptes bancaires des Montreuillois et des entreprises montreuilloises.

Et vous pouvez nous éviter tout cela en refusant le Linky pour toute la ville, comme cela vous a été demandé à plusieurs reprises, depuis plusieurs mois, y compris dans cette salle du Conseil municipal le 6 juillet dernier.

Nous vous avons également parlé du risque de black-out, de coupure généralisée et prolongée d'électricité engendré par les modifications des réseaux pour les rendre « communicants » ou « intelligents », mais aussi vulnérables. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, qui est chargée de la sécurité informatique des 200 entreprises stratégiques françaises, botte en touche.

Son directeur Guillaume Poupard répond qu'il « ne relève pas de ses missions de décider de l'opportunité de mettre en œuvre de tels dispositifs ». Au contraire, le décret qui régit son activité le prévoit !

Selon la directrice de la communication du Linky, nous n'avons pas eu de black-out généralisé en France depuis 1979. Mais actuellement, on est en train de tout changer, y compris les boucles qui constituent le maillage mis en place depuis 30 ans pour que ce black-out soit impossible !

Vous pouvez vous opposer à cela, à Montreuil.  
Vous le devez.

Et nous ne voulons pas de cet espionnage puissance 10, qui permet à la NSA américaine de savoir tout ce que nous sommes en train de faire chez nous, à chaque instant.

Etes-vous allé voir le film d'Oliver Stone comme [nous vous l'avons suggéré](#) ?

Le jeune Edward Snowden a pris de gros risques pour nous informer de la surveillance massive dont nous sommes l'objet, même en France, où 70 millions de communications ont été écoutées pour le seul mois de mars 2013.

Ça suffit ! Trop c'est trop !

Nous ne voulons pas être surveillés à domicile, nous ne voulons pas être contrôlés chez nous par le système Linky.

Notre vie privée est un **droit** constitutionnel garanti par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Faites respecter ce droit, à Montreuil !

---